

## BLQ 1800

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Elaborée selon l'annexe II du règlement REACH 1907/2006/CE

#### 1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE.

##### Préparation :

Désignation : 999 BLQ8  
Code produit : LIQUIDE D'ÉVAPORATION TYPE MIG-O- MAT BLQ 1800 (BOUEILLE DE 1LITRE)  
Usage normal : Le liquide évaporateur

##### Identification de la société:

Raison Sociale: COOKSON-CLAL  
Adresse: 5 Chemin du Plateau 69570 Dardilly  
Telephone: 0800 878 202  
E-mail: qualite@cookson-clal.com

##### Numéro d'appel d'urgence:

INRS / Orfila - 00 33 (0)1 45 42 59 59 - <http://www.centres-antipoison.net>

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]-:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables ( <i>Flam. Liq. 2</i> )	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.	D'après les données d'essais.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire ( <i>Eye Irrit. 2</i> )	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	Classification minimum.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique ( <i>STOT SE 3</i> )	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	Classification minimum.

## BLQ 1800

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Pictogrammes des risques:



**GHS02**  
Flamme



**GHS07**  
Point d'exclamation

##### Mention d'avertissement: Danger

##### Consignes en cas de risques physiques

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
------	---------------------------------------

##### Consignes en cas de risques pour la santé

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

##### Informations supplémentaires sur les dangers: -

##### Conseils de prudence Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P242	Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

##### Conseils de prudence Réaction

P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

### 2.3. Autres dangers

#### Effets physico-chimiques nocifs possibles:

Ce matériau est combustible et risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources d'inflammation (p.ex. décharges d'électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques).

#### Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

Aucune information disponible.

#### Effets nocifs possibles sur l'environnement:

Aucune information disponible.

#### Autres effets nocifs:

Aucune information disponible.

## BLQ 1800

### RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 67-63-0 N°CE: 200-661-7	<b>propan-2-ol</b> Eye Irrit. 2, Flam. Liq. 2, STOT SE 3   <b>Danger</b> H225-H319-H336	> 85 - < 95 pds %
n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119487297-23	<b>ethanol</b> Flam. Liq. 2  <b>Danger</b> H225	> 5 - < 15 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Informations générales:

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

##### En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais.

##### En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

##### Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

##### En cas d'ingestion:

NE PAS faire vomir.

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyen d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Eau en aérosol

mousse résistante à l'alcool

Poudre d'extinction

##### Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Produits de combustion dangereux

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'évalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

## BLQ 1800

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

### 5.4. Indications diverses

Veiller au retour de flamme.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

##### Mesures de précautions individuelles:

Utiliser un équipement de protection personnel.

##### Procédures d'urgence:

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

##### Protection individuelle:

Combinaison de protection contre les substances chimiques

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour le nettoyage:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).  
Ventiler la zone concernée.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible

### 6.5. Indications diverses

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

##### Précautions de manipulation:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

##### Mesures de protection incendie:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Classe de feu: B

Classe de température: T2

Groupe d'explosion: II A

##### Précautions pour la protection de l'environnement:

Voir section 8.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

#### Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant

**Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne):** 3 - Matières liquides inflammables

#### Autres indications relatives aux conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

## BLQ 1800

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
TRGS 900 (DE)	propan-2-ol n°CAS: 67-63-0 N°CE: 200-661-7	① 200 ppm (500 mg/m <sup>3</sup> ) ② 400 ppm (1 000 mg/m <sup>3</sup> )
TRGS 900 (DE)	ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	① 200 ppm (380 mg/m <sup>3</sup> ) ② 800 ppm (1 520 mg/m <sup>3</sup> )

##### 8.1.2. Valeurs limites biologiques

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	Valeur seuil	① paramètre ② Matière d'analyse ③ Date de la prise d'échantillon ④ Remarque
TRGS 903 (DE)	propan-2-ol n°CAS: 67-63-0 N°CE: 200-661-7	25 mg/L	① Aceton ② Blut ③ Expositionsende bzw. Schichtende
TRGS 903 (DE)	propan-2-ol n°CAS: 67-63-0 N°CE: 200-661-7	25 mg/L	① Aceton ② Urin ③ Expositionsende bzw. Schichtende

##### 8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Nom de la substance	DNEL valeur	① DNEL type ② Voie d'exposition
propan-2-ol n°CAS: 67-63-0 N°CE: 200-661-7	500 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	950 mg/m <sup>3</sup>	① DNEL salarié ② Long terme - inhalation, effets systémiques

Nom de la substance	PNEC Valeur	① PNEC type
propan-2-ol n°CAS: 67-63-0 N°CE: 200-661-7	140,9 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	0,96 mg/l	① PNEC Eaux, Eau douce

#### 8.2. Contrôle de l'exposition

##### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Voir chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

##### 8.2.2. Protection individuelle

###### Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés

## BLQ 1800

### Protection de la peau:

Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection des mains: NBR (Caoutchouc nitrile)

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants: 0,4 mm

Temps de pénétration: > 480 min

### Protection respiratoire:

Protection respiratoire A

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

### Autres mesures de protection:

Protection corporelle: Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

**État physique:** Liquide

**Couleur:** incolore

**Odeur:** comme: Alcool

**Seuil olfactif:** non déterminé

#### Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	<i>non déterminé</i>			neutre
Point de fusion	<i>non déterminé</i>			
Point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	80 - 82 °C			
Température de décomposition	<i>non déterminé</i>			
Point éclair	13 °C			
Taux d'évaporation	<i>non déterminé</i>			
Température d'auto-inflammabilité	> 425 °C			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	2 - 12 Vol-%			
Pression de vapeur	5,7 - 43 hPa	20 °C		
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité	0,78 - 0,79			
Densité relative	<i>non déterminé</i>			
Densité apparente	<i>non déterminé</i>			
Solubilité dans l'eau	<i>non déterminé</i>			complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>			

### 9.2. Autres informations

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**BLQ 1800****9.2.1 Informations sur les classes de danger physique****Matières liquides inflammables:**

Classe de feu: B  
Classe de température: T2  
Groupe d'explosion: II A

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucune donnée spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.4. Conditions à éviter**

Conservé à l'écart de la chaleur.  
Protéger des radiations solaires directes.  
Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

**10.5. Matières incompatibles**

Métaux alcalins, Métal alcalino terreux  
Aluminium, Comburant,  
Amines.  
aldéhydes

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Peroxydes  
Gaz/vapeurs, inflammable

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Nom de la substance	Informations toxicologiques
propan-2-ol n°CAS: 67-63-0 N°CE: 200-661-7	<b>DL50 par voie orale:</b> 5 045 mg/kg (Rat) Source: RTECS <b>DL50 dermique:</b> 12 800 mg/kg (Lapin) Source: RTECS <b>CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (gaz):</b> 72,6 mg/l (Rat) Source: IUCLID
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	<b>DL50 par voie orale:</b> =10 470 mg/kg (Rat)

**Toxicité orale aiguë:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité dermique aiguë:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité inhalatrice aiguë:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

non irritant.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Isopropanol Espèce: Cochon d'Inde non sensibilisant. Source: IUCLID

**Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Aucune indication expérimentale relative à la mutagénité in vitro disponible.

## BLQ 1800

### Cancerogénéité:

Aucune indication quant à la carcinogénéité pour l'homme.

### Toxicité pour la reproduction:

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Nom de la substance	Informations toxicologiques
propan-2-ol n°CAS: 67-63-0 N°CE: 200-661-7	<b>CL50:</b> 1400 mg/l 4 d (poisson) Source: ECOTOX Database <b>EC50:</b> 13299 mg/l 2 d (crustacés) Source : IUCLID
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	<b>NOEC:</b> 250 mg/l (poisson)

### Toxicité aquatique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Estimation/classification:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Nom de la substance	Biodégradation	Remarque
propan-2-ol n°CAS: 67-63-0 N°CE: 200-661-7	Oui, rapide	
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	Oui, rapide	

### Biodégradation:

Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Accumulation / Évaluation:

log Pow: 0.05 (OECD 107)

D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est peu probable

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
propan-2-ol n°CAS: 67-63-0 N°CE: 200-661-7	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
ethanol n°CAS: 64-17-5 N°CE: 200-578-6	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## BLQ 1800

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

### 12.7. Autres effets nocifs

Demande chimique en oxygène (DCO): 96 % TOD TOD: 2.4 g/g (Isopropanol)

Demande biochimique en oxygène: 49 % TOD TOD: 2.4 g/g (Isopropanol)

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Liste de propositions pour nomenclature/appellation des déchets conformément à AAV:

#### 13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

##### Code des déchets produit:

07 07 04 *	Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
------------	--

\*: Soumis à une documentation.

##### Code des déchets conditionnement:

07 07 04 *	Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
------------	--

\*: Soumis à une documentation.

### Solutions pour traitement des déchets

#### Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>			
UN 1987	UN 1987	UN 1987	UN 1987
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>			
ALCOHOLS N.O. S. (Isopropanol)	ALCOOLS, N.S.A. (Isopropanol)	ALCOHOLS N.O. S. (Isopropanol)	ALCOHOLS N.O. S. (Isopropanol)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>			
 3	 3	 3	 3
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>			
II	II	II	II
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>			
Non	Non	Non	Non

## BLQ 1800

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>			
<b>Dispositions particulières:</b> <b>Quantités exceptées (EQ):</b> <b>Danger n° (code Kemler):</b> 33 <b>Code de classification:</b> - <b>Remarque:</b>	<b>Dispositions particulières:</b> <b>Quantités exceptées (EQ):</b> <b>Code de classification:</b> - <b>Remarque:</b>	<b>Dispositions particulières:</b> <b>Quantités exceptées (EQ):</b> <b>Numéro EmS:</b> <b>Remarque:</b> Numéro EmS: F-E, S-D	<b>Dispositions particulières:</b> <b>Quantités exceptées (EQ):</b> <b>Remarque:</b>

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

##### Limites d'utilisation:

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

#### 15.1.2. Directives nationales

##### [DE] Directives nationales

##### Classe risque aquatique

##### WGK:

1 - schwach wassergefährdend

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de cette préparation.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1. Indications de changement

Aucune donnée disponible

### 16.2. Abréviations et acronymes

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

-ADR: Accord européen relatif transport des marchandises dangereuses par route

-CAS: Chemical Abstract Service

-CLP: Classification, labelling and Packaging

-DNEL: Derived No Effect Level

-EC50: Effective Concentration 50%

-ECHA: European Chemical Agency

-LC50: Lethal Concentration 50%

-LD50: Lethal Dose 50%

-PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

-PNEC: Predicted No Effect Concentration

-REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

-SVHC: Substance of Very High Concern

-VOC: Volatile organic compounds

-vPvB: very persistent, very bioaccumulative

### 16.3. Références littéraires et sources importantes des données

REACH Dissemination Portal <https://echa.europa.eu/de/information-on-chemicals/registered-substances>

**BLQ 1800****16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]****Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]-:**

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables ( <i>Flam. Liq. 2</i> )	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.	D'après les données d'essais.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire ( <i>Eye Irrit. 2</i> )	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.	Classification minimum.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique ( <i>STOT SE 3</i> )	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	Classification minimum.

**16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

Mentions de danger	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**16.6. Indications de stage professionnel**

Aucune donnée disponible

**16.7. Indications diverses**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Cette FDS a été préparée sur la base des données visées à l'article 1 et responsable de cette entreprise  
FS préparée par:

TÜV SÜD Industrie Service GmbH  
Département des services environnementaux  
Westend Straße 199  
80686 Munich - Allemagne